



Art&Caud

REGLEMENT DE L'APPEL

A CANDIDATURE

Article 1 – A qui s'adresse Art&Caud ?

Art&Caud est une exposition qui permet de mettre en lumière des artistes caudaciens afin de présenter leurs œuvres, mais également leur démarche artistique.

Le dépôt des candidatures est gratuit et réservé à tout Caudacien ayant une activité artistique (peinture, dessin, volume).

Article 2 - Comment participer ?

Il convient de retourner le bulletin de participation dûment complété avant le **31 janvier 2024** :

Soit par voie postale : Mairie de La Queue-en-Brie
Direction de la Culture
Place du 18 juin 1940
94510 La Queue-en-Brie

Soit par mail : mathe@laqueueenbrie.fr

Les dossiers déposés ou reçus après la date de clôture ne seront plus acceptés.

Le bulletin de participation devra être accompagné des photographies des œuvres proposées (maximum 6 œuvres), technique utilisée, dimensions, valeur financière, ainsi que d'un texte explicatif sur le travail artistique du candidat.

L'envoi des photos pourra également se faire à la même adresse (mathe@laqueueenbrie.fr) via Wetransfer.

Les demandes de renseignements (techniques ou pratiques) se feront également à cette même adresse ou au 01.49.62.30.25.

Article 3 : Responsabilité et engagements des participants

En participant à Art&caud, les candidats déclarent être en possession des droits liés aux œuvres présentées. En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des participants pourra être engagée.

Les participants s'engagent également à être présents lors du vernissage public le 5 mars 2024 à 19h00. Des rencontres pourront également être organisées avec le public ou les écoles.

Article 4 : Utilisation des œuvres

Les artistes sélectionnés acceptent la présentation de tout ou une partie de leurs œuvres pour l'exposition. Ils autorisent la ville de La Queue-en-Brie à partager des visuels des œuvres pour des supports de communication municipaux : journal municipal, site internet de la ville, facebook, réseaux sociaux...

Toute autre utilisation devra faire l'objet d'un accord préalable de l'artiste.

Article 5 : le jury

Le jury est composé de professionnels des arts plastiques mais également de représentants intergénérationnels de la ville ayant une sensibilité artistique.

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner par mail (mathe@laqueueenbrie.fr)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse.....

.....

.....

Téléphone :.....

Mail :

Nombre d'œuvres proposées (maximum 6) :.....

Texte(s) de présentation (Artiste, œuvres, démarche, thème, autres.....)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Détail des œuvres proposées :

Visuel de l'œuvre	Titre de l'œuvre	Ses dimensions	Technique utilisée (support et matière)	Valeur de l'œuvre (pour les assurances)

Accepte d'être photographié(e) et ou filmé(e) pendant le vernissage à titre gratuit et non exclusif pour des besoins de communication.

Fait à :

le :

Signature du candidat :

Mentions RGPD : les données à caractère personnel sont collectées par la ville de La Queue-en-Brie, en tant que responsable de traitement. Dans le cadre du consentement, ces données seront traitées uniquement pour l'organisation de l'exposition Art&caud. Elles seront conservées pendant 2 ans puis détruites à l'issue. La ville s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers non autorisés. Vous avez droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement sur vos données personnelles. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.